



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les plans de massif DFCI

Séminaire zonal, 13/11/2025

## Zoom sur :

Les plans départementaux de protection des forêts contre le risque incendie (PDPFCI) :

**Articles L.132-1 et L. 133-2 du Code forestier**  
*(modifié par les articles 4, 5, 10 et 36 de la Loi incendie 2023)*

- Un **document de référence** rendu obligatoire par le code forestier dans 32 départements ([Arrêté du 6 février 2024](#))
- Il garantit la **mise en cohérence** des moyens de prévention et de surveillance avec les moyens de lutte contre les incendies.
- Il **guide l'action** collective pour la DFCI
- Il permet l'accès aux **subventions publiques** DFCI

### Dans l'intérêt :

- de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales
- des milieux naturels

## Objectifs :

**Nombre de  
départs de feu**



**Surfaces  
parcours**



# Zoom sur :

Révision en cours

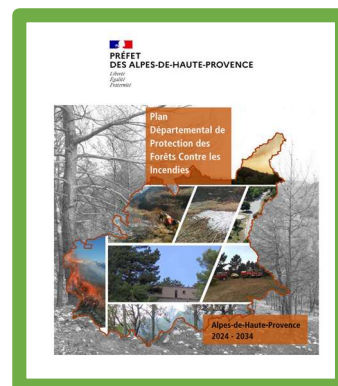
A jour

Les plans départementaux de protection des forêts contre le risque incendie (PDPFCI) :

04

05

06



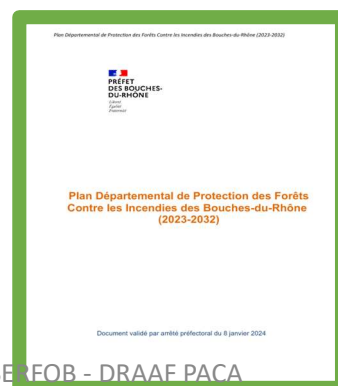
13



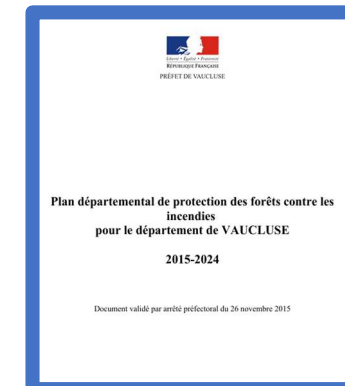
83



84



SE-FOB - DRAAF PACA



# Zoom sur :

## Les plans de massifs (PMPFCI) :

**Articles L.132-1 et L. 133-2 du Code forestier**  
*(modifié par les articles 4, 5, 10 et 36 de la Loi incendie 2023)*

- Une **déclinaison du PDPFCI** rendue obligatoire par la [Loi incendie du 10 juillet 2023](#)
- Il va jusqu'à **définir la stratégie DFCI locale** (emplacements et rôles des ouvrages)

### PROBLEMATIQUE :

- La DFCI reste une compétence facultative
- Manque d'EPCI ou autre structure prête à prendre la maîtrise d'ouvrage DFCI dans les départements alpins

### Etat des lieux des PMPFCI :

| 04                                                                                  | 05                                                                   | 06                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 17 potentiels,<br>3 existants,<br>1 en cours d'élaboration,<br>3 projets            | 12 potentiels,<br>6 existants (5<br>antérieurs à 2010,<br>1 de 2025) | 8 secteurs<br>définis<br>dans le<br>PDPFCI      |
| 13                                                                                  | 83                                                                   | 84                                              |
| 21 massifs, tous couverts<br>par un PdM sauf 1<br>19 PdM (un couvrant 2<br>massifs) | 13 PIDAF                                                             | 8 massifs<br>définis dans<br>le futur<br>PDPFCI |

# Lien avec le GT régional « Biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI »



## Objectifs :

- Etablir une **marche à suivre** pour le processus de création/révision des plans de massif (procédures règlementaires, association des bons interlocuteurs dans les bons délais...) ;
- Co-construire un outil d'aide à la décision pour permettre la hiérarchisation des enjeux

## Liste indicative des structures membres :

|                                              |
|----------------------------------------------|
| Aix Marseille Métropole                      |
| Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez |
| <b>CEN PACA</b>                              |
| CNPF PACA                                    |
| Communes Forestières                         |
| Conseil Départemental Hautes-Alpes           |
| Conseil départemental du Var                 |
| Conservatoire du littoral                    |
| DDTM 83                                      |
| DDT 84                                       |
| DREAL PACA                                   |
| Durance Luberon Verdon Agglomération         |
| INRAE                                        |
| Natura 2000 - AMP                            |
| Parc national de Port-Cros                   |
| PNR Alpilles                                 |
| PNR Luberon                                  |
| SDIS 13                                      |
| Syndicat Mixte du Massif des Maures          |
| Syndicat Mixte Forestier Vaucluse            |

# Groupes techniques Biodiversité / paysage/ DFCI

## GT 1

### Biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI

*3 réunions en 2025  
+ 4 ateliers de rédaction livrable*

#### Livrable prioritaire :

« Prendre en compte la biodiversité et le  
paysage dans l'élaboration d'un plan de  
massif : recommandations pour les maîtres  
d'ouvrages »



Prendre en compte la biodiversité et le paysage dans l'élaboration d'un plan  
de massif : recommandations pour les maîtres d'ouvrages

#### Plan du livrable :

- I. Préambule
- II. Etapes de la rédaction d'un plan de massif :
  - 0. Pré-cadrage
  - 1. Cadrage
  - 2. Adaptation du cahier des charges type
  - 3. Mise en concurrence / critères de sélection
  - 4. Montage du comité de suivi / COPIL
  - 5. État des lieux / diagnostic
  - 6. Stratégies
  - 7. Programme d'actions
  - 8. Fiches ouvrages
  - 9. Validation administrative / vie du plan

# Elaboration d'un PMPFCI et prise en compte des enjeux biodiversité

## PROCEDURE :

- Consultations **imposées** par l'article L133-2 du code forestier
- Possibilité de comité dédié biodiversité /paysage (y compris en phase de mise en œuvre, notamment pour retex)

### Article L133-2 du code forestier, 1<sup>er</sup> alinéa 4 :

Le plan mentionné au même premier alinéa est décliné en plans de protection des massifs contre les incendies établissant, pour chaque massif forestier homogène, une stratégie collective concertée associant les parties prenantes des stratégies locales de développement forestier mentionnées à l'article [L. 123-3](#), les services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours, l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière, les représentants du réseau des chambres d'agriculture ainsi que, le cas échéant, les gestionnaires d'aires protégées et les associations syndicales mentionnées aux articles [L. 132-2](#) et [L. 133-1-1](#).

## CONTENU :

- **Une partie dédiée du PMPFCI**
  - Si évaluation environnementale, proportionnée
  - Plus ajustée au massif que le PPFCI : mise en cohérence avec plans de gestion des aires protégées, carto des habitats / espèces...
- **Ajuster les zones concernées (l'efficacité opérationnelle prime)**
  - Projets de création
  - Ouvrages existants : reconsidération de l'objectif opérationnel
- **Ajuster les types d'équipements et les modalités de travaux**
  - Par exemple types de points d'eau, matériaux...
  - Prescriptions adaptées aux enjeux du massif
- **Réaliser des fiches ouvrage**
  - Avec objectif opérationnel, emprises, taux méca,
  - Enjeux présents + illustrations + mesures de préservation + éval coût

SERFOB - DRAAF PACA

\* D'après les diapos ONF présentés lors du GT « Biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI » du 23/01/2025